



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

FINANCEMENT

Prêt d'honneur à taux 0%



Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne

Expertise, Accompagnement pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise du Sud Seine-et-Marne !



Créé le : 19/10/2020



La Communauté de Communes Bassée Montois s'est engagée dans une politique de soutien aux créateurs, repreneurs et entrepreneurs d'entreprise, en adhérant depuis déjà plusieurs années, à la plateforme locale du réseau Initiative France : Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

La plateforme est intégrée dans le parcours unique de la création d'entreprise Entrepreneur#LEADER de la région Ile-de-France.

Contact

- Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne
Centre d'affaires H CENTER
11 rue Benjamin Franklin - 77 000 LA ROCHETTE
Tél. : 01 64 38 96 85
Email : plateforme@initiative-mvs-sud77.fr

Bénéficiaires :

Tout créateur, repreneur ou chef d'entreprise souhaitant consolider son apport personnel, qualifier son projet, et faciliter son accès au crédit bancaire.

Conditions d'obtention :

- L'entreprise doit être implantée sur une commune de la Communauté de Communes Bassée Montois,
- Un apport personnel et un prêt bancaire sont nécessaires,
- Les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise peuvent être présentés. • Tous les secteurs sont ouverts au financement (sauf l'immobilier) : commerce, artisanat, restauration, service, agricole, professions libérales,...



Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne

Prestations :

1. **Etape 1 :** Des conseils personnalisés et une orientation adaptée Conseils sur les différentes étapes de la création d'entreprise, informations sur les différentes aides possibles, ... Orientation notamment vers un opérateur technique partenaire qui accompagnera le candidat dans l'élaboration de son dossier de demande de financement.
2. **Etape 2 :** Le Prêt d'Honneur Un Prêt d'Honneur en fonction du projet...
Montant du prêt : de 3 000 € à 30 000 € (75 000 € pour certains cas de reprise) Taux d'intérêt : 0 % sans garantie personnelle demandée Durée de remboursement : entre 2 et 5 ans Différé de remboursement : possible (3 à 6 ans)
3. **Etape 3 :** L'expertise Le Prêt d'Honneur est accordé par une Commission d'Attribution locale et bienveillante composée de chefs d'entreprise, d'experts bénévoles et de partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Seine-et-Marne Attractivité, CIC Est, Crédit Agricole, Société Générale, Crédit Mutuel, ...). Cette expertise crédibilise le projet auprès des partenaires bancaires.
4. **Etape 4 :** Le suivi Le but de la plateforme est surtout que l'entreprise créée soit pérenne. Des lors il est proposé un accompagnement post-crédation pour favoriser son succès. Ce suivi prend la forme suivante :
 - À minima, par une rencontre, souvent à l'entreprise du jeune entrepreneur, pour faire un point sur le lancement de son entreprise et mettre en place le suivi technique.
 - Chaque mois, l'entrepreneur renseigne ses indicateurs (Chiffre d'affaires, état de la trésorerie, ...) sur son portail de l'intranet IP2.0 et peut les commenter. Son interlocuteur analyse ces retours et organise une rencontre si nécessaire.
 - Il est vivement conseillé à l'entrepreneur de s'inscrire dans un Club de créateurs conventionné : CCJE77, ACCESS, ESF, Femmes Chefs d'Entreprises 77, Dirigeantes Actives,...
 - S'il le souhaite, le jeune entrepreneur peut bénéficier de la phase 3 Entrepreneur#LEADER : Piloter son entreprise, qui prévoit des rencontres régulières (en moyenne 3/an), une hotline et des workshops à thématiques variées sur l'ensemble du territoire avec une participation de 90€ renouvelable par an.